

AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES (COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS, EXPORTATEURS)

N° 004/2026/OTR/CG/CDDI

Le Togo accueille la troisième Edition du forum panafricain des affaires « BIASHARA AFRIKA » du 18 au 20 mai 2026. Au cours de ce forum, le Secrétariat Général de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) organise une foire des expositions dénommée « Foire BIASHARA AFRIKA », sur l'esplanade du Palais des Congrès de Lomé.

A cet effet, j'invite les exposants sur le site de la Foire à suivre la procédure douanière ci-après, lors de l'importation de leurs marchandises :

- acheminement des marchandises sur le site de la Foire sous le couvert d'une déclaration de transit national (IM8) avec émission du T1 par les bureaux d'entrée ;
- prise en charge des marchandises par le bureau des opérations douanières installé sur le site de la Foire et apurement du T1 ;
- levée de la déclaration IM5 (50.00 000) au bureau des opérations douanières de la Foire, code TG129 ;
- régularisation des déclarations IM5 pour les marchandises mises à la consommation sur le site de la Foire, au cours de la période de l'événement, dans les conditions suivantes :
 - pour les produits originaires agréés au schéma de libéralisation de la ZLECAf, l'assiette taxable est égale à 7% de leur valeur en douane ;
 - pour les produits originaires non agréés au schéma de libéralisation de la ZLECAf, l'assiette taxable est égale à 23% de leur valeur en douane ;
 - application du droit commun pour les produits tiers.

A la fin de la Foire, les marchandises n'ayant pas été vendues sur le site seront acheminées aux bureaux de sortie à travers une déclaration IM8 (8050) avec émission du T1. Après apurement du T1, elles peuvent alors faire objet d'une déclaration :

- de mise à la consommation (40.00 000) ; ou
- de réexportation (30.00 000).

Je compte sur le civisme de tous pour le respect scrupuleux des dispositions du présent avis.

Fait à Lomé, le 15 mai 2026

Le Commissaire Général

Yawa Djigbodi TSEGAN